

COMMENTAIRES DE LA VILLE DE QUÉBEC

4 février 2014

DIAGNOSTIC, ENJEUX ET PLAN D'ACTION 2014-2015 EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC

« Faire du Port de Québec un leader en développement durable et une organisation responsable de premier plan » : voilà les engagements forts que le président-directeur général de l'APQ, M. Mario Girard a pris publiquement en 2012. Être partenaire d'une telle administration qui se place en tête de liste sur tous les aspects du développement durable (intégrité de l'environnement, équité sociale et efficience économique), voici ce à quoi la Ville de Québec souscrit.

Le Plan d'action 2014-2015 de l'APQ représente un premier pas dans la bonne direction. La Ville souhaite cependant que l'APQ se dote d'un outil – pour 2015-2030 par exemple – permettant de connaître sa vision à long terme du développement durable et d'apprécier comment se manifestera la volonté exprimée par le président-directeur général « *de faire du port un leader en développement durable* ».

L'APQ doit énoncer clairement sa vision du développement durable à long terme, les orientations stratégiques, les cibles et les plans d'action. Pour devenir un port leader, l'APQ doit reconnaître le développement durable comme valeur organisationnelle et de développement qui sera intégrée à toutes les étapes du processus décisionnel et à tous les échelons de l'organisation. Elle prendra exemple du succès qu'elle a obtenu avec la démarche de santé et sécurité. Du président-directeur général aux parties prenantes, tous doivent devenir porteurs, responsables et redevables du développement durable. Ainsi, la cohérence des interventions sur le territoire du port sera manifeste et reconnue de tous. L'APQ pourra se hisser au rang de leader du développement durable assurant ainsi la pérennité de ses activités et la cohabitation harmonieuse Port-Ville-Citoyens.

À plus court terme, les événements relatifs aux émissions des poussières de 2012-2013 qui ont affecté les citoyens du quartier Limoilou, ont généré des attentes légitimes qui doivent être résolues sans tarder. La Ville de Québec supporte les citoyens et reconnaît qu'il y a urgence d'agir.

Ainsi, la Ville s'attend à retrouver dans le plan d'action 2014-2015, la mise en œuvre d'opérations contenues, la manutention sous couvert, ou toute autre approche visant à diminuer les impacts des opérations, de même que des cibles d'émission qui soient les plus faibles de l'industrie, dans le respect des lois et règlements en vigueur. La Ville souhaite des engagements clairs et de la transparence qui démontrent l'accélération de la mise en place de pratiques plus performantes en environnement qui propulsent l'APQ au premier rang des organisations responsables.

## Gouvernance

- Pour la communauté, le port est perçu comme un tout. Il est aussi perçu comme une forteresse locale « *Local Fortress* » (page 51). L'intégration du développement durable comme valeur organisationnelle et de développement devrait faire cheminer l'APQ vers un modèle de gouvernance plus transparent, basé sur la concertation et ayant comme objectif principal l'acceptabilité sociale.
- La présentation d'un organigramme fonctionnel et du cheminement critique du développement durable dans le processus décisionnel de l'APQ évitera que la démarche soit perçue comme étant strictement administrative. Pour amorcer un travail conjoint et solidaire entre l'APQ et les utilisateurs, et les aligner sur de bonnes pratiques, l'exemple des « *Sustainable Lease Agreements* » du port de Los Angeles (page 14) pourrait être mis à profit par l'APQ.
- L'APQ aurait avantage à visiter des ports modèles, à s'inspirer de pratiques exemplaires et à réaliser des vigies des aéroports et de l'industrie du transport.

## Gestion environnementale

- Au-delà de la gestion du risque associée à la gestion environnementale, l'APQ doit communiquer de façon ouverte et régulière les résultats reliés à sa performance environnementale, le tout en relation avec ses objectifs.
- L'analyse des risques des activités sur le territoire du port incluant les dangers potentiels en matière de sécurité, de santé et d'environnement aurait une portée encore plus significative si elle était introduite dans le volet de la gestion environnementale.
- L'APQ devrait éviter de se placer dans une position où elle devient juge et partie pour l'évaluation environnementale de ses projets. Elle doit simplement développer un processus auquel la population aura confiance.

## Planification et concertation

- Le plan d'action ne fait pas mention du plan d'utilisation du sol (PUS), ce qui doit être corrigé. L'élaboration du PUS devra être réalisée en concertation, puisque les activités du Port ont des impacts qui vont bien au-delà de son territoire. Ainsi, l'APQ devra présenter un PUS compatible avec la vie des quartiers avoisinants.